Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_109CM2711-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt et un novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absent(s) Représentés(s)	4
Absents excusés Non représentés	0

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS.

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Christine GUYOT, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL.

Absents représentés :
Marie Françoise DAIRIEN pouvoir donné à Christine GUYOT
François Robert SOLMON pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Patrice BROUILLE pouvoir donné à Serge LE PERSONNIC
Marc PERRUSSEL pouvoir donné à Jean Marie COLOMBEL

Absent excusé non représenté : 0

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_109CM2711-DE

Délibération 2025-109

Objet : Surtaxe d'assainissement collectif - Fixation pour 2026 - Approbation du montant pour 2026

Le conseil municipal, comme chaque année à la même époque, doit délibérer sur le montant de la surtaxe communale d'assainissement collectif que la compagnie fermière prélèvera, pour le compte de la commune, auprès des abonnés.

Il est proposé une modification pour l'année 2026 et une évolution tarifaire de la part communale compte tenu de plusieurs éléments : la perspective d'études et de travaux à réaliser, la possibilité de faire varier la part fixe selon les fourchettes de consommation de 0,9%.

Considérant les investissements nécessaires à venir sur la station d'épuration et le réseau, vu les évolutions réglementaires et les préconisations attendues à travers l'arrêté préfectoral autorisant le rejet en mer de la station d'épuration.

Il est proposé, après présentation de plusieurs scénarii avec une part fixe à 22,70 € HT et une part variable en fonction du volume de m3 réellement consommé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis et les propositions de la Commission de contrôle financier de la surtaxe d'assainissement en date du 12 novembre 2025 d'augmenter d'environ 0,9 % la part fixe.
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 12 novembre 2025,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 24 novembre 2025,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 DECIDE de modifier la tarification de la surtaxe d'assainissement comme suit pour l'année 2026

- Une part fixe à 22,70 € HT
- Une part variable comme suit :
- De 0-30 m3 : 1.12 € le m3
- De 31 à 60 m3 : 1.14 € le m3
- De 61 à 120 m3 : 1.18 € le m3
- A partir de 121 m3 : 1.24 € le m3

Art.2 DIT que les recettes seront inscrites au Budget Assainissement 2026.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/11/2025
Le Maire
Jean Marie LABESSE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_109CM2711-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 27 novembre 2025

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	pouvoir donné à christine GUYOT
10	SOLMON François-Robert	pouvoir donné à B. Adam LEVACON
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	pouvoir donné à Serge le Personnic
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	pouvoir donné à JM Colombel

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON